

Discordante concordance : revenir au contenu véritable de la notion de concordance, plutôt que de fantasmer sur une bipolarité qui n'a pas de sens en Suisse

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 2088

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Discordante concordance

Revenir au contenu véritable de la notion de concordance, plutôt que de fantasmer sur une bipolarité qui n'a pas de sens en Suisse

Jean-Daniel Delley - 21 juillet 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27894>

«Aujourd'hui c'est le règne de la cacophonie.» C'est le constat désabusé de Martin Bäumle, président des Verts libéraux, à propos de ce que l'on entend par concordance. Mais lui-même ne semble pas très au clair sur le sens à donner à ce principe de gouvernement.

A peine la campagne électorale a-t-elle démarré que s'expriment les ambitions des partis pour le Conseil fédéral. [Martin Bäumle](#) a tenté de convaincre ses homologues de fixer des règles pour l'élection du collègue gouvernemental en décembre prochain. En vain. Chacun des partis manifeste ses ambitions ou cherche à tirer la couverture à lui en protégeant ses acquis. Le principe de proportionnalité le dispute à l'établissement de coalitions et de majorités fantasmées.

Pour Martin Bäumle, la force des partis, exprimée en sièges et en voix, devrait dicter la composition du Conseil fédéral. Donc une représentation proportionnelle.

Le socialiste [Christian Levrat](#), lui, veut empêcher que l'UDC et le PLR dominant le gouvernement, alors que ces deux partis ne disposent pas d'une majorité au Parlement. En clair, il vise à maintenir à l'exécutif une «majorité des forces progressistes». Nous

avons dû manquer un épisode de la législature... ou alors il fait référence à un autre pays!

Pour le PDC [Christophe Darbellay](#), l'UDC a fondamentalement droit à deux sièges, mais on attend d'un parti gouvernemental un autre comportement que le refus de tout compromis et la diffamation systématique de ses partenaires bourgeois. Par ailleurs, il n'est pas d'usage de ne pas réélire un magistrat – lire Eveline Widmer-Schlumpf – qui donne satisfaction.

[Toni Brunner](#) se plaint amèrement de la mise à l'écart de son parti, l'UDC, et dénonce une domination du centre-gauche. Là aussi nous cherchons vainement ce centre-gauche dominateur. Au nom de la proportionnelle, il revendique un deuxième siège.

Quant à [Philipp Müller](#), président du PLR, il renvoie prudemment à un choix qui appartient au peuple, puis au Parlement. Tout en regrettant lui aussi la politique de centre-gauche menée par l'exécutif et le législatif.

Visiblement, à droite comme à gauche, on cherche à imposer une vision bipolarisée du paysage politique, qui devrait se refléter au Parlement comme au gouvernement. Or cette lecture ne correspond pas

au fonctionnement réel des institutions. En Suisse, ni majorité ni opposition au sens des régimes parlementaires. Mais des majorités changeantes au gré des dossiers ([DP 2085](#)).

On a vu le centre-gauche imposer l'abandon du nucléaire alors que le centre-droit dicte sa loi en matière économique et financière. La récente tentative de rapprochement entre UDC, démocrates-chrétiens et libéraux-radicaux n'a pas tenu trois mois. Un [catalogue de mesures](#) propres à soutenir l'économie et signé en grande pompe par les trois présidents n'a pas résisté à l'épreuve d'une campagne d'économies, l'UDC préférant privilégier les agriculteurs et l'armée, le PDC les familles et le PLR la culture et la recherche.

Ne nous laissons pas de [la répétition](#). La concordance ne relève pas d'une formule arithmétique. Si elle postule la participation au gouvernement des principales forces politiques, c'est dans le but de parvenir à des solutions de compromis portées par des majorités variables, au Parlement et le cas échéant en votation populaire. Dans cet esprit, participer n'implique pas un accord permanent entre tous les partis de gouvernement. Mais participer

ne peut se conjuguer avec un désaccord permanent tel que le pratique l'UDC.

Voyez la politique d'asile. L'UDC a fait de ce dossier son fonds de commerce. Mais lorsque le Conseil fédéral propose une procédure accélérée - ce qu'elle a toujours revendiqué -, elle s'y oppose seule contre tous ([DP 2086](#)).

Dans une interview par ailleurs émouvante, [Doris Fiala](#), conseillère nationale PLR zurichoise qui vient de visiter plusieurs camps de réfugiés au Proche-Orient, dénonce vigoureusement l'utilisation de l'asile comme «*jouet électoral*». Mais elle croit pouvoir discipliner l'UDC en lui concédant un deuxième siège au Conseil fédéral: mettons-les «*à ramer avec nous dans la barque plutôt que de les laisser*

faire des vagues dehors».

Problème: l'UDC n'a point d'intérêt à ramer, c'est le gouvernail qui l'intéresse. Et pour s'en emparer, elle est prête à faire des vagues à l'intérieur. La brève expérience exécutive de son mentor, Christoph Blocher, et le sens pour le moins défaillant de la collégialité de son actuel ministre, Ueli Maurer, en témoignent.

Densifier, le nouveau credo de l'aménagement

La densification est porteuse de beaucoup d'espoirs, mais sa concrétisation se heurte à de nombreux obstacles

Michel Rey - 03 août 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27913>

En acceptant la loi fédérale révisée sur l'aménagement du territoire en 2013, le peuple suisse a clairement souhaité mettre fin à l'extension des zones à bâtir et au mitage du territoire. Il veut une urbanisation maîtrisée qui passe par la densification des zones à bâtir existantes, construites ou non.

La densification peut se mesurer de différentes manières et à différentes échelles. C'est le rapport entre un indicateur statistique et une surface de territoire. Il y a plusieurs densités à considérer: population, emplois, nombre d'unités de logement, surface de plancher. Mais la densité a aussi une dimension subjective. Sa perception est fort différente selon les quartiers (à

l'exemple des tours) et a souvent une connotation négative, symbole d'entassement des gens et de détérioration de la qualité de vie. Le site [densite.ch](#) fournit des informations intéressantes à ce sujet.

Le bureau zurichois Wüest & Partner a évalué les potentiels de densification en termes d'habitants (ou d'emplois) par hectare à 11 millions d'habitants pour l'ensemble de la Suisse, soit 2,8 millions supplémentaires. Ainsi si les zones à bâtir - construites ou non - étaient densifiées, les cantons de Vaud et de Genève pourraient accueillir respectivement environ 300'000 et 200'000 habitants supplémentaires. Bien sûr, il s'agit d'une analyse théorique,

la réalité étant bien plus complexe.

La densification est à l'œuvre dans les villes

L'urbanisation vers l'intérieur est déjà à l'œuvre dans les villes. Preuve en est l'augmentation de la population urbaine constatée ces dernières années. On y construit de façon plus dense. Ce sont aussi toutes les transformations et extensions de bâtiments existants, à l'exemple de maisons familiales rachetées, rasées et remplacées par des immeubles d'appartements vendus en propriété par étages.

La réaffectation des friches ferroviaires et industrielles offre aussi des opportunités de